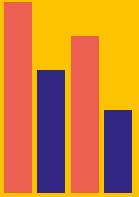
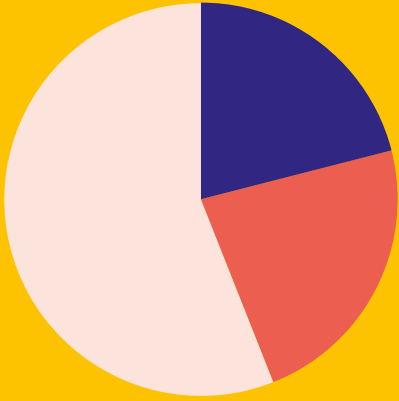
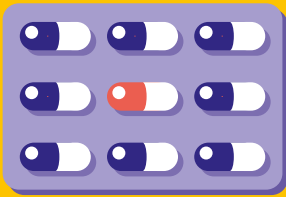


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 LANGUEDOC-ROUSSILLON



2016





2016, une année chargée et mouvementée pour l'hôpital public, et au cours de laquelle les instances et les personnels de votre délégation ont poursuivi leur engagement au service des agents et des établissements de la région et ce, autour de 5 axes principaux :

- le développement de la dématérialisation pour contribuer à limiter les flux physiques et sécuriser nos échanges ;
- la mise en œuvre du projet responsabilité sociétale des établissements pour soutenir les actions en matière d'égalité homme/femme et promouvoir les démarches de développement durable ;
- la dernière étape du projet Handicap centrée sur les établissements de moins de 400 agents qui sont ainsi accompagnés tant dans le diagnostic que dans la mise en place d'un plan d'action ;
- la déclinaison en région du projet stratégique de l'ANFH pour accroître l'offre de services et l'accessibilité à la formation, faciliter la lisibilité de nos procédures et garantir la consommation équitable et optimale des fonds ;
- le lancement du projet « parcours qualifiants » pour favoriser la qualification des personnels notamment techniques avec le concours du Fonds social européen (FSE).

Cette année a été aussi marquée par la réflexion autour de la réforme territoriale et son impact sur les délégations et par la ponction ministérielle sur les fonds de l'ANFH au niveau national dont les conséquences en région vont être ressenties sur 2017 et les années à venir.

Notre délégation se caractérise par la rigueur de sa gestion, la stabilité de son fonctionnement et sa volonté d'innover ; tout cela contribue à faire de l'ANFH Languedoc-Roussillon, un espace de dialogue et d'échange, porteur des valeurs du paritarisme.

Que celles et ceux qui y participent en soient remerciés.

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

95 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Languedoc-Roussillon emploient en 2016, 37 640 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 29 établissements confient leur contribution à l'ANFH Languedoc-Roussillon. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

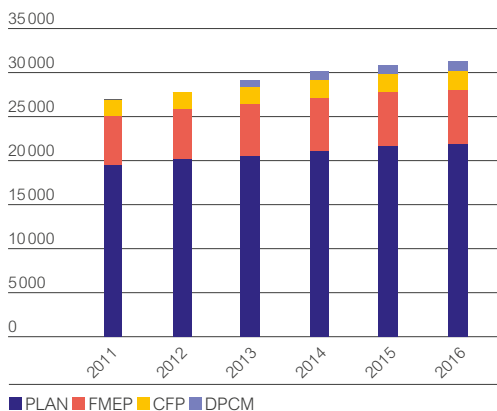
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 31 466 K€ contre 31 071 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,3%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

96

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

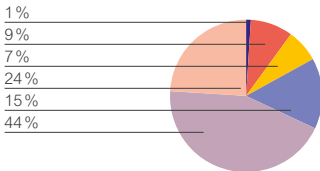
99%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

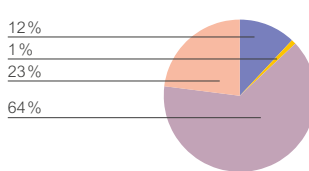
100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

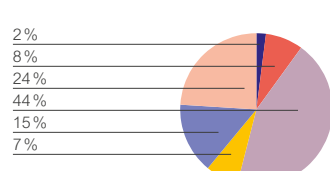
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 21 940 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 68% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

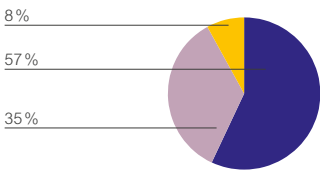
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 192 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 247 K€ et 2 082 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



57%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 95 établissements adhérents au Plan de formation sur 96 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,0%.

- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 35% des établissements adhérents et 88% des effectifs couverts.

31 466 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
LANGUEDOC-ROUSSILLON

21 940 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

6 247 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 082 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

4 K€

4,8% ESAT

1 192 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Les ateliers techniques, les journées d'accueil des nouveaux responsables formation à la délégation, les visites en établissements tout au long de l'année associés à l'animation du réseau des responsables formation font de 90 % de présence contribuent grandement à la dynamique régionale. Au-delà du taux d'accès à la formation qui est élevé la stabilité de la répartition des charges de formation par nature reste stable.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

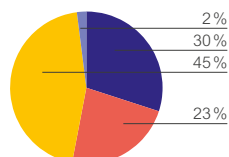
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



45 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 45 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	449	31 881	414 790	1,9 %	146 923
TYPE 2A	10 236	128 236	2 334 625	10,8 %	67 284
TYPE 2B	368	16 347	362 987	1,7 %	13 562
TYPE 2C	27 143	438 428	9 439 050	43,8 %	647 181
TYPE 3	907	33 762	531 073	2,5 %	149 728
TYPE 4	579	477 477	8 350 267	38,8 %	8 552 266
TYPE 5	11	2 313	75 760	0,4 %	8 070
TYPE 8	22	651	24 662	0,1 %	1 100

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 44 % et 39 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



53%
ENSEIGNEMENT



9%
DÉPLACEMENT



38%
TRAITEMENTS

39 715

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

54,9%

DES AGENTS DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON
ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION
EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Languedoc-Roussillon privilégie l'ascenseur social et adapte sa politique régionale afin de permettre au plus grand nombre d'agents, l'accès aux Etudes promotionnelles :

1. Le CRG privilégie les diplômes d'AS-IDE

2. Des critères d'attribution des fonds basés sur la typologie des établissements :

→ les établissements dont la cotisation 2.1 % est > 249 000 € : Financement d'un dossier minimum garanti ;

→ les établissements dont la cotisation 2.1 % est < 249 000 € : Un taux de retour calculé proportionnellement à la taille de l'établissement.

3. Le financement sur les fonds mutualisés vient en appui de la politique promotionnelle des établissements.

Une attention particulière est portée sur :

→ l'utilisation de l'intégralité du 85 % du 2.1 %

→ l'intégration dans le plan de formation de financement d'études promotionnelles.

4. Réévaluation du plafond masseur-kiné, en tenant compte de l'allongement du cursus et intégration du nouveau diplôme DEAES

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	270	285	-5,3%
DEAS	162	70	-4,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	73	59	23,7%
DE IBODE	44	37	18,9%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	42	44	-4,5%
DE PUÉRICULTRICE	23	18	27,8%
FOR. COMP. DES INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE	20	–	–
DEAMP	17	16	6,3%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	15	13	15,4%
CAFERUIS	15	11	36,4%
AUTRES	43	36	19,4%
TOTAL	742	689	5,1%

En 2016, la délégation compte 724 études promotionnelles en cours de financement contre 689 en 2015, soit une évolution de 5,1%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (37% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (22%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -5,3% et de -4,7% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	710	307
SUR LE 0,2%	14	7
TOTAL	724	314

Sur 724 études promotionnelles en cours de financement, 314 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

724

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

314

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

52,4%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

171

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

35

VAE *

16

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

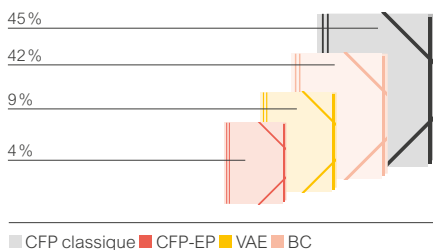
161

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



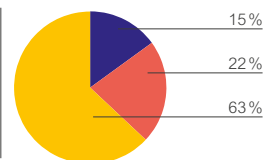
Avec 171 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 45% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

63%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (63%), suivis des agents de catégorie B (22%).

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel

de santé doit participer à minimum à deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+2 500

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

88%

CONCERNANT LES MÉDECINS

12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LANGUEDOC-ROUSSILLON

Une offre régionale dynamique à destination de l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Cette année L'ANFH Languedoc-Roussillon a mis en place 13 actions coordonnées pour élargir son offre de service.

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

→ **58** participants au séminaire des instances régionales

→ **85** participants aux 5 réunions de recueil des besoins de formation (plan actions régionales 2017)

→ **109** participants au séminaire des responsables formation

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

44 ACTIONS

1 069 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- ASG
- restauration santé – valoriser le goût et redonner le goût ;
- formation d'adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers ;
- maintenance et réglementation technique ;
- communication bienveillante.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

13 ACTIONS

233 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- prévention des chutes ;
- la veille de nuit ;
- modalités de gestion des dossiers retraite ;
- intimité et sexualité des personnes âgées en EHPAD ;
- prise en charge non médicamenteuses de la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer.

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

5 JOURNÉES
ONT RÉUNI
544 PARTICIPANTS

- du projet de vie au projet architectural ;
- porter un regard sur les coopérations entre professionnels de santé ;
- compétences clés ;
- l'Hôpital à la maison ;
- les parcours qualifiants.

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LANGUEDOC-ROUSSILLON

PROJET STRATÉGIQUE

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Languedoc-Roussillon, donne à l'ANFH 3 priorités :

- poursuivre le développement de projets intégrés,
- augmenter le nombre de formations certifiantes financées ;
- améliorer l'accès à la formation pour les personnels non soignants.

En 2016, l'ANFH Languedoc-Roussillon a poursuivi sa dynamique d'accompagnement des établissements par le développement de projets complexes inter-régionaux qui sera complété par une offre numérique prochainement.

H300

Ce projet, en partenariat avec quatre autres régions ANFH (Auvergne, Corse, Paca, Midi-Pyrénées) et le FIPH-FP propose aux établissements de moins de 400 agents de structurer une politique du handicap. Entre la formation de référents et l'accompagnement par des prestataires, ce projet doit permettre d'améliorer les conditions de travail des personnes en situation de handicap et de professionnaliser les acteurs au sein de ces structures. Ce projet s'étale sur deux ans afin de permettre à chaque établissement d'adapter ce dispositif en fonction de son calendrier.

La responsabilité sociétale des établissements

L'ANFH Languedoc-Roussillon avec l'ANFH PACA, ont engagé ce projet qui comprend deux volets, un sur les politiques sociales et l'autre sur l'environnement. Concernant le volet social, l'ANFH accompagne les établissements sur l'amélioration de l'égalité professionnelle, notamment l'égalité femme/homme mais aussi sur la mise en place du télétravail. Des outils sont élaborés pour aider les établissements sur ces sujets et des prestations de conseil et de formation sont proposées aux établissements.

Les parcours qualifiants

Ce dispositif prévoit d'engager les agents des filières techniques, administratives et socio-éducatives dans des parcours qualifiants. L'objectif est de permettre d'améliorer la qualification de ces agents qui bénéficient peu de ce type de formation. Le choix s'est porté sur des titres professionnels et un CAP qui sont des diplômes reconnus nationalement. La qualification contribue à la reconnaissance des savoirs faire et des acquis professionnels développés au quotidien dans son travail. Elle est également un facteur de performance qui assure la qualité du service public au profit des patients et des résidents. Ce projet est co-financé par le Fonds Social Européen.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/LANGUEDOC-
ROUSSILLON

Le site internet de l'ANFH Languedoc-Roussillon permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».



95

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH LANGUEDOC-
ROUSSILLON

54,9%

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

99% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100% des agents
de la FPH de la région

29 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

39 715 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

171 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES)*

35 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT*

161 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

724 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

31 466 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

21 940 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

6 247 K€ 0,6%
FMPE

2 082 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

4 K€ 4,8%
ESAT

1 192 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

